

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après les « CG »), dans leur version en vigueur au moment de la commande, régissent la relation contractuelle entre Histoire de Faire – « Histoire de Faire » (ci-après « Histoire de Faire ») et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client ») passant commande pour une/des activité(s) et/ou un/des bien(s) et/ou service(s) auprès d'Histoire de Faire.

1. En passant commande auprès d'Histoire de Faire, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté, sans aucune réserve, les CG. En cas de désaccord avec les CG, le Client s'abstient de passer commande auprès d'Histoire de Faire.
2. Histoire de Faire se réserve le droit de modifier les CG, en tout temps et sans préavis, en publiant une nouvelle version des CG sur histoiredefaire.ch (qui annule et remplace la version existante). Toute commande passée après la publication par Histoire de Faire d'une nouvelle version des CG vaut acceptation de cette nouvelle version.
3. Les services d'Histoire de Faire comprennent la planification d'événements et l'organisation et/ou la gestion totale ou partielle de prestations à caractère événementiel, tels que anniversaires, séminaires, team buildings, inaugurations, anniversaire d'entreprises, incentives, garden parties, workshops, soirées d'entreprise, conférences, meetings, et toute opération de communication événementielle et marketing. Dans ce cadre, Histoire de Faire coordonne et mandate les prestataires et les services nécessaires à la tenue de l'événement, e.g. ateliers, animation, location de salle, décoration, restauration, banqueting, location de mobilier et toute autre activité en lien avec la planification d'événements.
4. Les services d'Histoire de Faire comprennent également la gestion et l'accompagnement de projets commerciaux et de communication. Histoire de Faire propose des services sur mesure incluant des services de consulting, de coaching, de mise en œuvre d'actions commerciales et de communication, de la création de contenu (web et print), ainsi que tout autre service en lien avec la gestion et l'accompagnement de projets commerciaux et de communication. Dans ce cadre, Histoire de Faire peut être amené à mandater et coordonner des prestataires externes nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre du projet, e.g. photographe, designer, graphiste, rédacteurs, monteurs, développeurs et tout autre prestataire en lien avec les activités de gestion de projets commerciaux et de communication.
5. Lorsque le Client fait appel aux services de Histoire de Faire pour un/des tiers, il est alors tenu d'assumer ses/leurs obligations contractuelles auprès de Histoire de Faire et de ses prestataires comme les siennes propres. Les obligations contractuelles liant le Client à Histoire de Faire (en particulier les présentes CG) s'appliquent à tous les participants à l'activité faisant l'objet de la commande du Client.
6. Le Client s'engage à fournir à Histoire de Faire des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

2. Contrat

1. Seules les personnes majeures, capables de discernement et qui ne sont pas sous curatelle peuvent passer commande auprès d'Histoire de Faire.
2. Les personnes mineures doivent être accompagnées aux ateliers et événements par leur représentant légal, respectivement être autorisées par celui-ci à y participer.
3. Avant toute prestation de service, Histoire de Faire établit un devis qui précise la teneur des services qui seront réalisés, leur nature et leur objet, ainsi que les engagements et obligations de chaque partie.
4. L'acceptation du devis par le Client vaut acceptation des termes du contrat. Une acceptation par mail est considérée valable. Histoire de Faire se réserve toutefois le droit de demander un devis signé.
5. Pour certains événements, Histoire de Faire pourra également imposer les conditions générales de ses partenaires qui devront également être appliquées. Histoire de Faire enverra dans ce cas au Client le détail de ces conditions en complément du devis qui feront partie intégrante du contrat.
6. Toute somme due par le Client au titre de toute facture de prestations devra être payée soit au comptant pour l'acompte au début de toute prestation ou de paiement d'honoraires et dans le délai de 15 jours à compter de la date d'émission de la facture correspondante.
7. Toute commande sera soumise au versement d'un acompte tel que défini dans le devis signé par le Client. L'exécution des services commencera après l'encaissement dudit acompte.
8. L'exécution d'un service par Histoire de Faire peut être conditionnée à la disponibilité des prestataires et de leur condition de pré-réservation. Celles-ci seront détaillées dans chaque devis. Histoire de Faire ne peut pas être tenu responsable de la non disponibilité d'un prestataire.
9. Pour certaines activités proposées par Histoire de Faire ou ses prestataires, les prix proposés peuvent être conditionnés au fait que l'activité concernée soit exécutée dans un délai imparti, toute augmentation de prix une fois ce délai écoulé étant expressément réservée (auquel cas l'activité concernée ne saurait être exercée avant le paiement intégral du solde dû).
10. Le paiement est dû en francs suisses. Les éventuels frais de virement sont à la charge du client.

3. Engagement du Client

1. Le Client s'engage à communiquer à Histoire de Faire toutes les informations nécessaires au bon déroulement du projet, dans les temps impartis pour la bonne réalisation des services.
2. Le Client ne doit pas compromettre le bon déroulement du projet par un état d'esprit contraire à une collaboration pleine et entière. Le Client s'engage notamment à comprendre les problèmes techniques qui peuvent naître de fonctionnalités, modalités, ou d'informations non évoquées clairement par écrit au lancement du projet.

4. Informations figurant sur histoiredefaire.ch

1. Bien que Histoire de Faire s'efforce d'informer le Client de la manière la plus complète et fidèle possible, les photos, textes et vidéos présentées sur histoiredefaire.ch, dans les publicités, les prospectus, etc., ainsi que l'ensemble des informations concernant les prestations proposées et l'état des stocks servent d'illustration à titre purement indicatif et ne sont pas contractuelles.

5. Annulation, Remboursement, Échange

1. Toute commande de services à Histoire de Faire revêt un caractère obligatoire. Les sessions, ateliers et événements manqués par le Client, ou tout autre participant ne peuvent pas être rattrapés et feront l'objet d'aucun remboursement.
2. En cas de retard du Client ou de no-show pour quelque raison que ce soit, ou de tout autre participant, aucun remboursement ne sera accordé.
3. Une fois le devis accepté, aucune annulation ou modification de l'offre ne pourra être conclue, excepté mention express sur le devis.
4. Si des événements imprévus ou inévitables entravent le déroulement d'un événement ou d'un autre service, Histoire de Faire est en droit de modifier certaines prestations par une alternative équivalente, de proposer une date alternative ou de résilier purement et simplement l'événement ou le service.
5. Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Histoire de Faire se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes (correspondant à la prestation non réalisée) versées par le Client.
6. En cas d'événement exceptionnel, tel qu'une catastrophe naturelle ou une pandémie, qui entraverait le fonctionnement de la société civile dans son ensemble et mènerait à l'annulation d'un événement ou de tout autre service, Histoire de Faire proposera une date alternative pour les services. Si cela n'était pas possible, aucun remboursement ne sera accordé.
7. Dans le cas de vente d'événements, formation et d'ateliers publics effectués par des plateformes de réservation externes (e.g. Infomaniak), les CGVs de la plateforme entrent en vigueur.

6. Responsabilité et Assurances

1. **Responsabilité des contenus** : Histoire de Faire ne peut pas être tenu responsable juridiquement des contenus transmis par son Client. Le Client s'engage à prendre en charge toute procédure et à se substituer en garantie en cas de procès intenté en raison d'un contenu jugé illicite ou attentatoire aux droits des tiers.
2. **Responsabilité pour les dommages commerciaux** : Histoire de Faire ne peut pas être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects, tels que, notamment, manque à gagner, pertes de marché ou baisse du chiffre d'affaires trouvant leur origine ou étant la conséquence de la relation contractuelle, ni des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet de la relation contractuelle.

3. Le Client sera responsable du paiement de toutes dépenses non liées au contrat et/ou frais et/ou dommages de quelque nature que ce soit (liés au vol, remplacement et/ou détérioration du matériel...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...), quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (salons, parkings...) encourues par lui ou par ses invités et /ou participants à l'événement. Le Client déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. Le Client déclare renoncer ou faire renoncer ses assureurs et/ou convives et/ou participants à tout recours à l'encontre de Histoire de Faire en ces cas. Histoire de Faire ne peut non plus être tenue pour responsable des préjudices, directs ou indirects, liés à l'exécution de la (les) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), le(s) quel(s) est (sont) seul(s) responsable(s) vis-à-vis du Client.
4. Quels que soient les conseils donnés par Histoire de Faire en matière de mentions obligatoires, le Client est tenu de s'assurer de la conformité des outils de communication qu'il valide et est donc seul responsable en cas de mentions erronées ou manquantes.

7. Propriété Intellectuelle

1. histoiredefaire.ch ainsi que tous les contenus qui y sont accessibles sont protégés par des droits d'auteur et sont la propriété exclusive et exhaustive de Histoire de Faire, si aucune disposition contraire n'a été conclue. La reproduction (intégrale ou partielle), la diffusion, la transmission (électronique ou par d'autres moyens), la modification, la mise en lien ou l'utilisation des contenus à des fins publiques ou commerciales sont interdites sans autorisation écrite préalable de Histoire de Faire.
2. La propriété intellectuelle des contenus créés pour les Clients d'Histoire de Faire reste la propriété d'Histoire de Faire, excepté accord express entre le Client et Histoire de Faire.

8. Protection des Données

1. Les données personnelles mises à disposition de Histoire de Faire par le Client seront traitées en accord avec les dispositions légales applicables en matière de protection des données. Le Client autorise Histoire de Faire à transmettre, partager et divulguer à tout tiers les données personnelles qui lui auront été transmises par le Client, cela dans la mesure rendue nécessaire pour la bonne exécution du contrat.

9. Référence au Client

1. Sauf interdiction expresse de la part du Client, Histoire de Faire est autorisée à mentionner le nom et à reproduire les marques et/ou signes distinctifs sur ses propres supports de communication et à se prévaloir des prestations qui ont été réalisées dans le cadre contractuel. Un lien renvoyant vers le site d'Histoire de Faire sera mis en place sur tout site web ou solution informatique réalisée pour un Client par Histoire de Faire.

10. Exclusion de Responsabilité

1. La responsabilité de Histoire de Faire ou de l'un de ses employés pour tout dommage de quelque nature que ce soit subi par le Client, ou par tout autre participant à un événement (lorsque le Client commande un Atelier ou des Ateliers via histoiredefaire.ch pour un/des tiers), en lien avec toute(s) activité(s), bien(s), service(s) et/ou toute(s) autre(s) prestation(s) de quelque nature que ce soit commandée(s) via histoiredefaire.ch n'est engagée qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave directement imputable à Histoire de Faire ou l'un de ses employés. Toute autre responsabilité (y compris celle dérivant du fait d'auxiliaires ou de tiers) est exclue, sauf disposition légale impérative contraire.
2. Pour le cas où Histoire de Faire ou l'un de ses employés serait tenu par des dispositions légales impératives de dédommager le Client ou tout autre tiers pour le dommage provoqué par un/des autre(s) prestataire(s) de services, les prétentions en dommages-intérêts du Client envers le/les prestataire(s) concerné(s) sont cédées à Histoire de Faire. Le Client s'engage à entreprendre toute démarche nécessaire en vue d'une telle cession de droits.

11. Droit Applicable et For

1. Le droit suisse s'applique de manière exclusive à toutes prétentions ou réclamations de fondement contractuel ou délictuel, ou autre, découlant de tout contrat soumis aux présentes CG, à l'exclusion des règles en matière de conflit de lois.
2. Tout litige découlant de ou en rapport avec tout contrat soumis aux présentes CG, qui ne peut être réglé à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne (Suisse), sous réserve de dispositions légales impératives imposant le respect d'un autre for. Tout recours au Tribunal fédéral est expressément réservé.